



Fédération des Centres  
sociaux et Socioculturels  
**de France**

10, rue Montcalm  
BP 379  
75869 Paris Cedex 18  
Tél. 33 (0)1 53 09 96 16  
Fax (0)1 53 09 96 00  
www.centres-sociaux.fr

Paris, le 13 février 2017

**DESTINATAIRES :**

**Les membres actifs de la FCSF**

**Les membres associés de la FCSF**

**Les membres du Conseil d'administration de la FCSF**

Objet :  
Convocation à l'Assemblée générale  
des 19. 20 et 21 mai 2017 à Voguë (07)

**Madame, Monsieur,**

Par la présente, nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale qui se déroulera les 19. 20 et 21 mai 2017 au Domaine « Lou Capitelle & SPA» de Voguë (07).

Nous vous proposons :

- **Le vendredi 19 mai 2017 à partir de 17 h :** Ouverture de l'assemblée générale puis « Carte blanche » de la Fédération des centres sociaux de l'Ardèche. C'est « carte blanche » se déroulera en 2 temps. Nous espérons que vous serez très nombreux à venir rencontrer nos collègues ardéchois et leurs partenaires. Cette « carte blanche » sera suivie d'un buffet campagnard et d'une soirée festive.
- **Les samedi 20 et dimanche 21 mai 2017 à partir de 9 heures :** une assemblée générale ordinaire et statutaire où, comme chaque année, nous examinerons les rapports de l'année qui vient de s'écouler (activité, financier, fonds mutualisé et FO.S.FOR.A.), nous prendrons connaissance du rapport d'orientation dans le cadre du projet fédéral que vous avez voté en 2014 à Lorient, nous étudierons les candidatures à l'élection du conseil d'administration et les expressions du réseau.

Au cours de cette assemblée générale, dans la continuité de l'année dernière où nous avons voté les nouveaux statuts de la FCSF, nous ouvrirons un temps plus particulier sur la réécriture d'un nouveau Règlement Intérieur de la FCSF. Un travail s'est engagé avec l'ensemble des fédérations/unions départementales/régionales et les regroupements de centres sociaux en ce début année. Nous attendons que ces dernières nous fassent part de leurs remarques et observations. Nous en tiendrons compte et fin mai nous vous proposerons donc un nouveau Règlement Intérieur à valider.

Par ailleurs lors de cette assemblée générale, nous aborderons également les points suivants :




.../...

Les partenaires :



- Les premiers résultat des rencontres fédérales sur l'économie des centres sociaux
- la présentation d'outils de valorisation des actions menées par les centres sociaux sur le terrain, comme la plateforme numérique et le nouveau site internet
- des nouvelles propositions de formation
- le calendrier et une méthode de travail pour préparer l'année 2018, année d'étape avant le prochain congrès des centres sociaux prévu en 2021
- ...

Pour la bonne organisation de cette Assemblée générale, nous nous proposons de vous envoyer dès à présent les informations suivantes :

-  Le déroulement statutaire, les modes d'intervention des adhérents, l'appel à candidature pour le Conseil d'administration et la fiche de candidature au Conseil d'administration : ces documents seront à retourner à la FCSF **avant le 3 avril 2017** (le cachet de la Poste faisant foi) pour une présentation au Conseil d'administration **le 8 avril 2017**. Cette année, le nombre de poste à renouveler au sein du Conseil d'administration est important.
-  Le bulletin d'inscription établi sous la forme d'un questionnaire électronique sera à **remplir impérativement via internet avant le 2 mai 2017**. Par contre, si vous avez besoin d'une place de navette, inscrivez au plus tard le 1<sup>er</sup> avril. En effet, nous devons prévoir les navettes de la Gare de Valence à Voguë en fonction des horaires d'arrivée des participants. *Attention ! Il n'y aura pas de navette FCSF au-delà de 19 h 30. La dernière navette SNCF est à 20 h 30.*
-  Les renseignements pratiques pour bien vous inscrire

Les rapports (d'activité, financier, fonds mutualisé et FO.S.FOR.A.) vous seront envoyés à la mi avril. Les questions que vous souhaitez poser sur ces différents rapports 2016 devront nous parvenir **avant le 2 mai 2015**. Elles seront transmises aux référents politiques concernés du Conseil d'administration pour réponses.

En ce qui concerne les expressions des adhérents (communications, vœux et motions) à présenter à l'Assemblée Générale, elles seront recueillies par la FCSF sur la fiche « Mode d'intervention des membres » jointe) et transmises à la Commission des Procédures. Pour ce faire, nous vous demandons de nous les adresser par courriel à [fed@centres-sociaux.asso.fr](mailto:fed@centres-sociaux.asso.fr) (de préférence) et par courrier postal à la FCSF – BP 379 – 75869 PARIS cedex 18 également **avant le 2 mai 2017**.

Comme l'année dernière, nous utiliserons le vote électronique par boîtier individuel pour valider les rapports, les motions, les vœux, les élections au Conseil d'administration et les statuts. Et comme l'année dernière, pour des questions d'organisation, nous vous demanderons de nous indiquer **pour le 2 mai 2017** (le cachet de la poste faisant foi ou la date de réception du courriel) le nom des personnes qui représenteront votre structure et le nombre de voix qu'elles porteront et le collège qu'elles représenteront.

Seuls les membres à jour de leur cotisation 2016 pourront émarger et voter – En cas de difficultés pour régler la cotisation 2016, prendre contact avec le service Gestion de la FCSF – Dalila BELABBAS BENGRAA - pour étudier et trouver un arrangement. Aucun règlement de cotisation ne sera accepté le jour de l'assemblée générale.



Si cela vous est possible, nous vous suggérons d'arriver le vendredi dans l'après midi pour prendre le temps de rencontrer les centres sociaux ardéchois et pour tenir compte des horaires de navette.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous espérons que vous viendrez nombreux à cette assemblée générale et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Claudie MILLER  
Présidente de la FCSF

